

Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités, chers professeurs, chers élèves, en ce 27 janvier, journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'Humanité, j'ai choisi d'insister sur les raisons qui conduisent à promouvoir le Concours National de la Résistance et la Déportation 2026. Au seuil du 80ème anniversaire des verdicts du procès de Nuremberg, cette première manifestation d'une justice internationale moderne, le CEAiRD [le Comité d'entente] entend le faire avec une force et une conviction toutes particulières.

Etudier aujourd'hui « La fin de la Shoah et de l'univers concentrationnaire nazi » pour illustrer trois mouvements consistant à - je cite : « survivre, témoigner et juger », c'est ce le prochain thème du concours vous propose. Cela implique un travail historique, un travail de mémoire et de réflexion citoyenne, à partir des années 1944 à 1948.

C'est-à-dire depuis l'année où l'avance des armées alliées constraint le nazisme à l'abandon de l'essentiel du système concentrationnaire, jusqu'aux procès des criminels de masses nazis, et même au-delà.

L'année 1948 se termine dans la nouvelle enceinte de l'Organisation des Nations Unies où, le 9 décembre, est adoptée une Convention pour la prévention et la répression du génocide. La Cour Pénale Internationale, fondée l'an 2 de notre XXIème siècle, continue aujourd'hui d'instruire des crimes de masse et de mettre en accusation des responsables, souvent haut placés. Ses magistrats manifestent même davantage d'indépendance judiciaire par rapport à des Etats encore trop souvent réticents devant leurs obligations, et même disposés dans de rares cas encore, à exercer des représailles contre les juges .

Comme la Charte des Nations Unies, et la Cour Internationale de Justice qui en découle en 1945, la CPI exprime le refus du fait accompli par la violence du plus fort, de retour à la loi de la jungle, avec son cortège de guerres, de crimes, de souffrances.

Lorsque René Cassin, ancien responsable du service juridique de la France libre, présente, le lendemain du 9 décembre 1948, un projet de Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, dont il a été rédacteur et rapporteur, il souligne : « *Notre déclaration se présente comme la plus vigoureuse, la plus nécessaire des protestations de l'humanité contre les atrocités et les oppressions dont tant de millions d'êtres humains ont été victimes à travers les siècles et plus particulièrement pendant et entre les deux dernières guerres mondiales* » .

Mais voilà qu'année après année, dans ce premier quart de notre nouveau siècle, des massacres atroces et massifs de populations paraissent quotidiennement – comme ces jours derniers - illustrer les concepts de génocide ou de crime contre l'Humanité. Comme si l'actualité internationale - où des chefs d'État puissants se dispensent impunément de respecter les règles communes - paraissait frappée d'amnésie. Oublier ces règles adoptées après tant de souffrances, n'est-ce pas se condamner à les revivre ?

Vos professeurs vous feront reconnaître dans l'Europe de l'entre-deux guerres et dans le parcours du suprématisme nazi l'évolution raciste de l'identité nationale, l'adoption d'un droit policier xénophobe étriqué par les intérêts du régime, l'amnésie des coups de force et des débâcles guerrières qui mènent aux désastres et aux crimes collectifs.

Puissent-ils ainsi éclairer votre conscience de citoyens et citoyennes de notre XXIème siècle !

Vous engagez dans le concours 2026, c'est aussi manifester aujourd'hui votre intérêt et votre motivation personnelle pour les acquis de 1948, c'est-à-dire pour une justice internationale respectée et qui sanctionne impartialement tout criminel de masse, au nom du respect des droits et de la dignité de la personne humaine. Nul ne pourra saisir à votre place cette occasion qui vous est proposée jusque vendredi prochain.

(Annonce de la journée de formation de l'AOCNRD le lendemain après-midi 14h au Mémorial))